
COMMUNE DE TREBAS LES BAINS
81340

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREBAS, sous la présidence de Mme Christine FARSSAC, Maire.

Etaient présents : Mme Christine FARSSAC, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, M. Michel CASTANHEIRA, M. Charly ESPITALIER, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE,

Etait Absente excusée : Mme Patricia BOUSQUET, procuration donnée à Mme FARSSAC Christine

Secrétaire de séance désigné : M. Charly ESPITALIER

♦ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 04 NOVEMBRE 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

♦ **DEMISSION DE MME STEPHANIE BRUNEVAL**

L'équipe municipale a bien pris acte de la démission de madame Stéphanie BRUNEVAL . Les services de la Préfecture ont été avisé et ont pris acte de cette décision.

♦ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE TREBAS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des Agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression d'1 emploi d'origine, et la création d'1 emploi correspondant aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 septembre 2017

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial contractuel, à temps non complet à raison de 5h00 hebdomadaires.

- la création de 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial I titulaire, à temps non complet à raison de 5h00 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE: d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01 septembre 2020

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2020.

<u>COMMUNE DE TREBAS</u>				
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PÉMANENTS AU 01 SEPTEMBRE 2020				
Cadre d'emploi	Grade	Nombre de postes créés	Nombre de postes pourvus	Temps complet TC Temps partiel TP Temps non complet TNC
<u>Service Administratif</u>				
Adjoint Administratif Principal	2 ^{ème} classe	1	1	TNC
Adjoint Administratif	Territorial	1	1	TNC
<u>Service Technique</u>				
Adjoint de Maîtrise	1 ^{ère} classe	2	2	TC
Adjoint Technique	Territorial	1	1	TNC

♦ **PROJET ACCESSIBILITÉ DE LA POSTE - SIGNALÉTIQUE EN FAÇADE**

Suite aux demandes répétées de La POSTE concernant l'accessibilité de l'agence Postale Communale, il a été examiné le déplacement de L'Agence dans la salle du rez de chaussée utilisée pour les élections.

La Bibliothèque sera elle aussi déplacée dans cette salle. La Bibliothèque actuelle sera donc mise à disposition de l'association du Troisième Âge deux après midi par semaine et pourra être utilisée pour d'autres occasions.

Aucun changement quant au fonctionnement de la médiathèque, les bénévoles seront présents aux heures d'ouvertures habituelles.

Marina continuera d'effectuer son travail de secrétariat mairie comme elle le fait actuellement, et cela permettra également de proposer un accueil mairie aux personnes qui ne peuvent pas monter à l'étage.

Après avoir débattu, le conseil vote pour l'autorisation de LA POSTE à disposer de la salle du bas de la mairie afin de faire les travaux nécessaires à l'installation.

- ☛ Vote : pour 8 abstentions 2

♦ **SUIVI DES TRAVAUX DU CABINET MÉDICAL**

On compte à ce jour 9500€ de frais pour le cabinet médical fait en bas de la mairie.

Délibération du prix du loyer: 250€ / mois dont 50€ de charges.

- ☛ Le conseil vote ce loyer à l'unanimité

♦ **RD 75 MOUZINAC**

Après la discussion qui avait eu lieu lors du dernier conseil municipal, une lettre a été envoyée au Département afin de signaler un problème de voirie.

Dans le virage à la sortie du sentier des sources l'accotement et la chaussée sont très étroits, il y a de plus un trou de 2m qui présenterait un danger pour les nombreux randonneurs.

Ce problème étant signalé au département et après confirmation de réception n'est donc plus du ressort de la mairie.

♦ **DEVIS LIVRET PEDAGOGIQUE SUR LA PLAGE**

Comme l'année dernière un livret pédagogique va être distribué sur la plage de Trebas.

Plusieurs devis ont été réalisés le conseil retient le moins cher celui de COPYRIGHT ALBI pour une somme de 342€ TTC

♦ **CHOIX PANNEAU DÉFILANT À TREBAS**

La Communauté De Communes Val 81 mets à disposition de la commune un panneau défilant led afin de faire passer des informations tout au long de l'année.

Le conseil choisit de positionner celui-ci devant la Mairie afin qu'il puisse être lu dans les deux sens de circulation et de pouvoir être connecté au wifi.

♦ **PROJET MADAME LECOULES**

Elle souhaite réhabiliter sa propriété bordant l'OUSTAL et racheter le terrain communal, actuellement parking du restaurant, ainsi que régulariser le cadastre.

Réponse du conseil : Faire chiffrer et statuer.

♦ **PROJET LOCAUX DE SOIGNANTS**

Depuis plusieurs années, une discussion est en cours avec les soignants, la mairie et la Communauté des communes VAL 81 concernant l'accueil de tous les soignants au sein d'une structure commune.

Un projet sera mis à l'étude par la municipalité au début de l'année prochaine.

♦ **POUBELLE CLAUZES - LAURINES M.DUNANT**

Suite aux recommandations de Trifyl, les poubelles des Clauzes étant actuellement sur du domaine privé, seront déplacées en limite de propriété.

Pour les laurines jouxtant la propriété de Mr DUNAN, la mairie n'est pas en mesure de régler le problème pour le moment, la parcelle étant privée.

♦ **INSTALLATION DU TRANSFORMATEUR BAS DU VILLAGE**

Un transformateur destiné à renforcer le réseau électrique dans le bas du village doit être installé.

L'emplacement déterminé suite à discussion avec le SDET est derrière l'église seule zone assez basse mais estimée hors d'eau en cas de crue.

♦ **DEMANDE DE MONSIEUR TORCHEUX, TRAVERSÉE DE VOIRIE**

Suite à la demande de Mr Torcheux concernant une autorisation de traverser la voie publique afin d'installer une conduite de chauffage dans une tranchée, le conseil municipal répond négativement à cette demande pour les raisons suivantes :

- Plusieurs réseaux sont déjà présents dans cette chaussée à des niveaux différents.
- La conduite envisagée serait positionnée perpendiculairement aux réseaux existants et rendrait toute opération de maintenance difficile.
- La municipalité ne veut pas prendre la responsabilité d'éventuels dégâts qui pourraient être causés sur cette conduite, ni créer un précédent de réseau privé sur du domaine public.

♦ **LOTISSEMENT DÉMARRAGE, DU DOSSIER EN JANVIER**

Dans la continuité du travail de la précédente municipalité, il a été discuté de la reprise du dossier du nouveau lotissement aux Clauzes comprenant 13 lots.

Le conseil vote à l'unanimité pour finaliser ce projet à compter du mois de janvier (lancement des appels d'offres, etc...)

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

- Pétanque : suite à de nombreuses discussions entre des élus et des joueurs de la pétanque de Trebas, un dossier complet de toutes les subventions accordées aux associations depuis 2014 sera établi afin de vérifier si la pétanque à oui ou non reçu tous les ans une subvention. Le conseil est d'accord pour attribuer une subvention exceptionnelle au club de pétanque de Trebas à la condition que celui-ci adresse une demande motivée. Début 2021, la commission « Associations » se réunira afin de réétudier l'ensemble des subventions accordées aux associations de la commune.

- Suite aux différents problèmes quant au stationnement et la circulation dans le village une commission "Circulation dans le village " est créé.

5 personnes feront partie de cette commission :

Christine FARSSAC

Joel IMBERT

Albert FABRE

Gérard PAULHE

Benjamin MARIETTA

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine FARSSAC lève la séance à 23h16.